



Futur Plan d'aménagement communal - PACom

Etat du projet

Pour rappel la Municipalité de Vully-les-Lacs procède à la révision de l'ensemble des plans généraux d'affectation et règlements sur la police des constructions concernant les anciennes Communes de Bellerive, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand.

En complément à l'information faite en janvier 2023, veuillez trouver l'état actuel de ce projet à la complexité importante.

Comme évoqué dans la communication précédente, une prolongation de la zone réservée a été soumise à l'enquête publique début 2023, d'une durée de 3 ans, selon le droit cantonal, le but étant de mettre en application le nouveau PACom avant cette échéance. Cette prolongation a également été approuvée par le département des institutions, du territoire et du sport le 13 juillet 2023.

Les étapes suivantes du dossier ont été les suivantes :

- 1er juin 2023 : Dépôt du dossier de révision du PACom à l'examen préalable, auprès des services cantonaux.
- 7 décembre 2023 : Retour d'examen préalable du dossier par le département de l'aménagement du territoire, communément appelé la DGTL.
- 17 janvier 2024 : réunion à Lausanne entre le département concerné et la municipalité pour justification du retour reçu en décembre 2023.
- 22 mai 2024 : nouvelle rencontre avec le département concerné. Cette réunion avait pour but d'identifier au mieux les limites des contraintes imposées, perçues comme plus justifiables par la Municipalité.

En d'autres termes, depuis décembre 2023, la Municipalité a effectué un travail important dans le but de défendre le projet envoyé au canton pour analyse.

Pour ce faire, elle a donc rencontré à deux reprises la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) comme évoqué ci-dessus, afin de justifier ses choix s'inscrivant contre les recommandations reçues au préalable par l'autorité cantonale.

Par la suite de nombreuses coordinations avec d'autres services cantonaux ont également dû avoir lieu, de manière à consolider certains aspects demandés (lisières forestières, décision de classement, limites des constructions des routes, etc.).

Enfin, de par la complexité du territoire communal (fusion de communes), un travail minutieux a été nécessaire concernant les zones résidentielles afin de s'assurer que la nouvelle réglementation soit compatible avec les règlements en vigueur.

Une séance publique d'information, prévue initialement le 13 novembre 2023, se déroulera dans la **salle polyvalente de Salavaux le mardi 14 janvier à 19h30**. Elle se déroulera en présence de Monsieur Alain Turatti, Directeur général de la Direction générale du territoire et du logement.

Le but de cette soirée sera d'informer au mieux la population sur le travail réalisé tout au long des années de préparation du dossier. Elle donnera également des indications sur le processus de la mise à l'enquête qui sera initiée à la suite de cette séance.

Salavaux, le 27.11.2024

La Municipalité

Horaire : LU-MA-VE : 8h30 – 11h00

ME : 7h00 – 11h00

JE : 8h30 – 11h00 et 16h00 – 18h00